

Question de Monsieur Jean-Pierre VAN GORP, conseiller communal, du 9 mars 2010 -- Vraag van de heer Jean-Pierre VAN GORP, gemeenteraadslid, van 9 maart 2010

Le placement de panneaux d'interdiction de stationnement rue général Gratry.

J'ai été interpellé par plusieurs habitants de la rue Général Gratry qui se plaignaient du placement de panneaux d'interdiction de stationnement entre le 09/02/2010 et le 15/03/2010, ne constatant pas au final de travaux sur ce tronçon ou la présence d'engins.

Pourriez-vous me préciser pourquoi ces panneaux ont été installés? Dans l'hypothèse de travaux, de quelle nature étaient-ils puisqu'ils n'ont pas été remarqués par le voisinage?

Réponse : (13 avril 2010)

Comme suite à votre question écrite du 16 mars 2010, veuillez trouver ci-après les renseignements communiqués à ce sujet par le Département Infrastructures.

Les services de l'administration communale n'ont pas placé de signalisation de stationnement interdit dans la rue Général Gratry entre 09/02/2010 et le 15/03/2010.

D'après les renseignements obtenus de la police, il s'agit d'un chantier privé, -dans un bâtiment - sur lequel le service des travaux voirie n'a aucun pouvoir de contrôle, et pour lequel la police a délivré une autorisation pour la période du 09/02/2010 au 19/03/2010.

La société concernée est G&M Home Entreprises, Keelstraat 90 à 1800 Vilvoorde. Personne de contact : Marias Georgios. Tel/fax : 02/267.39.47, GSM : 0474/64.56.20.

Il est cependant à noter que Sibelga a effectué des travaux à hauteur du n°1 de la rue Général Gratry, et ce entre le 06/03/2010 et le 19/03/2010, et que ces travaux ont exigé l'utilisation des deux places de parking.